

Description et Organisation de la formation au CQP

ANIMATEUR PERISCOLAIRE

L'animateur prend en compte la spécificité des temps périscolaires et décline le projet éducatif et pédagogique de la structure, en programme d'activités éducatives. Il anime des temps d'animation à finalité récréative et éducative, en s'appuyant sur des activités scientifiques et techniques, culturelles ou d'expression, sur des activités physiques, ou des activités relatives à l'environnement, ... Il construit une démarche pédagogique. Il anime la vie quotidienne en prenant en compte la sécurité physique et morale des publics.

La formation est construite sur le principe de l'alternance entre périodes en centre de formation et périodes en situation professionnelle d'animateur périscolaire, au sein d'une structure d'Accueil Collectif de Mineurs (ACM).

Dans le cadre de la mise en vie de l'alternance, un **tuteur** accompagne le stagiaire. Il pourra s'agir du directeur de la structure employeuse.

La formation conduisant au Certificat de Qualification Professionnelle d'animateur périscolaire permet d'acquérir les compétences pour :

- accueillir les publics, enfants et familles, dans des temps d'accueil périscolaire ;
- conduire des actions d'animation, dans le cadre de temps d'accueil de loisirs courts, en prenant en compte notamment les familles ;
- concevoir des projets d'animation en direction des publics enfants ;
- organiser une action d'animation ainsi que son évaluation en fonction de la demande des publics, du contexte institutionnel et de la réglementation en vigueur ;
- conduire des temps d'animation périscolaires en direction des publics enfants ;
- mettre en œuvre les outils techniques et conditions de sécurité adaptées au déroulement d'une action d'animation.

Programme :

Le Certificat de Qualification Professionnelle d'animateur périscolaire repose sur la réussite à 3 épreuves d'évaluation certificatives correspondant aux 3 grands actes professionnels :

- **Accueillir des enfants et leurs familles dans des temps périscolaires ;**
- **Concevoir un projet d'activités ;**
- **Conduire des temps d'animation périscolaires, en direction des publics enfants.**

Le CQP animateur périscolaire donne l'équivalence du BAFA et de deux Unités Capitalisables du BPJEPS LTP

MODULES

- *Module de positionnement – Elaboration du projet individuel de formation (21 heures)*

Objectifs :

Présentation du référentiel de formation et évaluation du niveau de compétences des stagiaires dans le domaine professionnel ciblé par le CQP.

Contenu :

- Clarification du projet individuel de formation du stagiaire en particulier en prenant en compte d'éventuels allègements ;
- Accompagnement du stagiaire pour formaliser sa conception de la fonction d'animateur périscolaire et sa conception du projet de formation ;
- Evaluation du niveau de compétences du stagiaire et de ses acquis au regard du référentiel de formation.

- *Module 1 – Accueillir les enfants dans les temps de loisirs périscolaires (35 heures en centre de formation, 52 heures en entreprise)*

Objectifs :

Connaissance des spécificités des temps courts d'animation périscolaire

Contenu :

- Repérage des spécificités du temps d'animation périscolaire de courte durée ;
- Identification des fonctions d'un Accueil Collectif de Mineurs ;
- Modalités d'accueil des publics enfants en sécurité ;
- Aménagement des espaces en fonction des publics accueillis ;
- Identification des différents acteurs éducatifs et leur rôle ;
- Accueil des publics et communication avec les co éducateurs : familles et enseignants.

- *Module 2 – Concevoir un projet d'animation (63 heures en centre de formation, 60 heures en entreprise)*

Objectifs :

Elaboration d'un projet d'animation périscolaire

Contenu :

- Rédaction d'un diagnostic simplifié : identifier le fonctionnement de l'accueil périscolaire, prendre en compte le contexte de l'action, identifier et prendre en compte les caractéristiques du public accueilli ;
- Repérage et utilisation des ressources de l'environnement de proximité, au service du projet d'animation éducative ;
- Formulation d'objectifs opérationnels et d'indicateurs de réussite ;
- Identification des méthodes d'action ;
- Elaboration d'une grille d'évaluation adaptée aux objectifs énoncés dans un projet d'animation périscolaire ;
- Utilisation d'outils d'évaluation.

- *Module 3 - Conduire des temps d'animation périscolaires en direction des publics enfants (98 heures en centre de formation, 88 heures en entreprise)*

Objectifs :

Animer une action d'animation périscolaire en direction d'un public enfant

Contenu :

- Découverte de différents supports d'activités scientifiques et techniques, culturelles ou d'expression, physiques, ou d'activités relatives à l'environnement, ;
- Mise en œuvre de pratiques d'activités s'appuyant sur un support d'activité, choix des démarches pédagogiques et planification de séquences d'animation périscolaire ;
- Utilisation de méthodes participatives en direction des enfants ;
- Gestion et animation des groupes d'enfants ;
- Encadrement de la vie quotidienne de mineurs.

Lieu de formation : LA GARDE

Date de début : 09/12/2015

Date de fin : 01/07/2016

La formation comprend 425 heures

• Durée en centre de formation : 217 heures

• Durée en entreprise, en structure d'accueil périscolaire : 208 heures